Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260319-B_DEL_2026_064-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260319-B_DEL_2026_064-DE

N° B_DEL_2026_064

Objet **Culture**

Station Théâtre - Subvention 2026

Projet de territoire : AXE 4 La promotion et le rayonnement du territoire - Développer une identité culturelle et touristique

Monsieur le Président rappelle l'approbation, en conseil communautaire du 9 avril 2024 (DEL_2024_123), d'une convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens conclue pour la période 2024-2027 avec l'association Station Théâtre, reconnue comme acteur culturel dit structurant pour la diffusion du spectacle vivant sur le territoire.

La Communauté de communes Val d'Ille Aubigné contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général.

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'une demande écrite a été formulée par l'association Station Théâtre pour une subvention de 40 400€ au titre de l'année 2026.

L'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues, conformément aux article 6 et annexe 2 de la convention.

Pour rappel, la subvention versée pour l'exercice 2025 était de 28 000 €.

Compte tenu de l'intérêt communautaire que présente cette association et après étude du dossier, Monsieur le Président propose :
- d'attribuer une subvention d'un montant de 33 000 € à l'association Station Théâtre au titre de l'année 2026.
- de l'autoriser à signer ladite convention
- de l'autoriser à signer tout document afférent à cette demande

---

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu l'attestation annexée à la présente délibération et par laquelle l'association, représentée légalement par sa présidente Marion BOURDAIN, déclare souscrire au contrat d'engagement républicain,

Vu le contrat d'engagement républicain qui sera dûment signé par l'association et annexé à la présente convention,

Vu la loi 2021-1109 du 24 août 2021 et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021,

Vu le décret 2001-495 du 06/06/2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté ministériel du 11/10/2006 relatif au compte rendu financier, prévu par l'article 10 de la loi du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Vu la délibération n°2024/123 du 09/04/2024 de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Station Théâtre, dont le siège social est situé 1 rue de Rennes à La Mézière et dont l'objet statutaire est d'attribuer à l'ancienne station-service de La Mézière le rôle d'espace de création pour les artistes professionnels et de lieu d'appréciation des œuvres d'art pour le public,

Vu le projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de commune Val d'Ille-

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260319-B_DEL_2026_064-DE

Aubigné et l'association Station Théâtre ci-annexé,

Vu les crédits inscrits au Budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 000 € à l'association Station Théâtre au titre de l'année 2026, sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention sus-citée,

APPROUVE les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2026 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et la Station Théâtre,

PRÉCISE que la subvention sera versée par acomptes selon l'échéancier suivant : 70% à la signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2026, le solde après l'événement sur présentation des preuves du respect des obligations de communication.

CONDITIONNE le versement de la subvention au respect des principes du contrat d'engagement républicain, et au respect des obligations de communication annexées à la convention,

PRÉCISE que l'association s'engage à rendre compte de l'utilisation qui est faite de la subvention versée et à communiquer largement sur les actions soutenues,

PRÉCISE que si la subvention de fonctionnement accordée au titre de l'année 2026 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de Fougères,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 19/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

